

« Entre 300 et 400 malades d'Alzheimer dans notre parc » (L. Parmentier, Gennevilliers Habitat)

« Sur les 25 000 personnes de notre parc, nous avons constaté qu'il y avait potentiellement entre 300 et 400 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et qu'il fallait faire quelque chose », déclare Laurent Parmentier, directeur du patrimoine de Gennevilliers Habitat (Hauts-de-Seine).

Gennevilliers Habitat propose depuis 2020 d'adapter ses logements pour les locataires atteints de la maladie d'Alzheimer, de perte d'autonomie ou de handicap. Une démarche qui a conduit le bailleur social à développer un appartement démonstrateur dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des Agnettes.

« Le but du logement témoin dans le quartier des Agnettes, c'était de créer un démonstrateur. Lorsque nous avons commencé à travailler en 2020 sur cette thématique du maintien à domicile des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, nous avons ressenti le besoin de prendre un appartement et de montrer tout ce qu'il était possible de faire. Il s'est trouvé par hasard que le logement que nous voulions utiliser était dans une zone Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine). Nous l'avons donc transformé en y mettant tous les éléments dont il nous semble important de disposer pour maintenir une personne atteinte de cette maladie dans son logement ».

« En 2022, nous avons commencé à travailler sur 6 logements. Nous commençons à recevoir beaucoup d'appels de personnes intéressées par ces logements et il faut que nos équipes les rencontrent afin de faire le point sur les besoins et les possibilités d'adaptation ».

« Le coût d'un logement adapté varie en fonction des besoins de la personne et de la typologie du logement. Chaque logement a ses contraintes techniques et il y a aussi des impossibilités. Le catalogue va s'enrichir pour proposer la meilleure offre à nos patients. Au niveau des aides, nous avons des possibilités pour les retraités mais nous voulons aussi trouver des aides au niveau du conseil départemental et notamment du côté de l'Anru ».

- Laurent Parmentier répond aux questions de News Tank

« En 2022, les places en Ehpad sont très rares »

Quel a été le déclic pour lancer ce projet de maintien à domicile des personnes atteintes d'Alzheimer ?

Tout est parti d'un cas personnel. Ma mère a été diagnostiquée de la maladie d'Alzheimer en 2014, je me suis donc retrouvé avec un gros coup de massue derrière la tête. Dès ce moment-là, j'ai vécu un vrai parcours du combattant pour la garder chez elle. Dans un premier temps, on l'a gardée dans son habitation pendant 3 ans jusqu'au moment où le maintien à domicile n'était plus possible. Ensuite nous l'avons mise dans un Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) spécialisé.

« Laisser les personnes atteintes d'Alzheimer le plus longtemps possible chez elle. »

Le vrai déclic s'est passé en 2018, j'étais dans ma voiture et j'écoutais France Info. Le journaliste avait sorti un chiffre qui rappelait qu'au niveau national, il y avait 900 000 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Dès que je suis arrivé à nos bureaux, j'ai parlé à mon équipe chargée des questions sur le handicap et l'accessibilité. Sur les 25 000 personnes de notre parc, nous avons constaté qu'il y avait potentiellement entre 300 et 400 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et qu'il fallait faire quelque chose. Nous avons donc décidé de lancer ce projet début 2020, nous avons d'abord cherché à identifier les personnes, puis à trouver des solutions pour laisser ces personnes le plus longtemps possible chez elles car on le sait, en 2022, les places en Ehpad sont très rares.

Vous venez de signer une convention avec l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) afin de réhabiliter les Agnettes où vous venez de construire un appartement témoin. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Le but du logement témoin dans le quartier des Agnettes, c'était de créer un démonstrateur. Lorsque nous avons commencé à travailler en 2020 sur cette thématique du maintien à domicile des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, nous avons ressenti le besoin de prendre un appartement et de montrer tout ce qu'il était possible de faire. Il s'est trouvé par hasard que le logement que nous voulions utiliser était dans une zone Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine).

Nous l'avons donc transformé en y mettant tous les éléments dont il nous semble important de disposer pour maintenir une personne atteinte de cette maladie dans son logement. Aujourd'hui nous avons de nombreuses personnes qui nous contactent : des locataires, mais aussi des familles de locataires.

Nous allons donc continuer à réaliser des logements adaptés, en fonction des besoins parce que tous les patients ne sont pas atteints de la même façon ou du même degré dans la maladie.

Nous allons ensuite devoir les suivre dans le temps au fur et à mesure que la maladie évolue et voir si il y a d'autres travaux à réaliser. Nous allons aussi profiter d'être dans une zone Anru pour voir si ce projet pourrait être intégré dans leur programmation, mais nous n'avons pas encore entamé la démarche.

Les 8 aménagements mis en place dans l'appartement témoin

- Boîte à clés à code sur le palier pour permettre l'intervention de tierces personnes.
- Mécanisme à détection infrarouge sur les toilettes et robinets pour éviter les problèmes de préhension.
- Branchement électrique adapté pour supprimer le gaz.
- Système de condamnation à clé sur les fenêtres pour supprimer les risques de chutes et jets d'objets.
- Volets roulants motorisés pour éviter les risques de pincement.
- WC surélevé et barre d'appui pour s'asseoir et se relever facilement.
- Receveur extra plat et installation d'un siège pour faciliter l'accès à la toilette.
- Laisser les personnes atteintes d'Alzheimer le plus longtemps possible chez elles »
- Éclairage plafonnier à détecteur et interrupteur à détection de présence pour sécuriser les déplacements.

Qui pourra habiter ces logements ?

Objectivement, nous ne sommes que les bailleurs, c'est-à-dire que nous sommes tenus de respecter le secret médical de nos locataires. Il va s'agir de multiplier les actions de communication envers les familles et ensuite les conseiller. Nous pouvons accueillir des personnes qui ont des troubles légers mais nous avons aussi des cas où la personne est déjà en fauteuil roulant, et là effectivement le besoin de travaux va être plus important. Nous traitons les sujets au cas par cas, pour connaître précisément les besoins de ces personnes et surtout pour regarder à quelle vitesse la maladie évolue. Dans certains cas, la maladie évolue pendant une dizaine d'années, dans d'autres, elle évolue en quelques mois. Il faut qu'on adapte nos logements à ces évolutions.

Combien de logements sont équipés à ce jour et quels sont les perspectives ?

En 2022, nous avons commencé à travailler sur six logements. Nous commençons à recevoir beaucoup d'appels de personnes intéressées par ces logements et il faut que nos équipes les rencontrent afin de faire le point sur les besoins et les possibilités d'adaptation. Dans le projet, nous avons constitué un catalogue de solutions techniques réalisé après avoir interrogé les familles des personnes malades, les infirmiers, les auxiliaires de vie. Nous avons une liste complète de toutes les difficultés techniques sur lesquelles nous pouvons apporter des solutions. Nous avons ce catalogue dans lequel nous allons trier en fonction du besoin du patient, tout ce qui est réalisable pour lui faciliter la vie.

À combien estimez-vous le coût de développement d'un logement ?

Le coût varie en fonction des besoins de la personne et de la typologie du logement. Chaque logement a ses contraintes techniques et il y a aussi des impossibilités. Le catalogue va s'enrichir pour proposer la meilleure offre à nos patients. Au niveau des aides, nous avons des possibilités pour les retraités mais nous voulons aussi trouver des aides au niveau du conseil départemental et notamment du côté de l'Anru.

L'initiative a-t-elle intéressée d'autres municipalités ?

Notre objectif aujourd'hui c'est de porter ce projet auprès de nos collègues bailleurs d'autres collectivités. Nous serons présents lors du Congrès HLM (Habitation à loyer modéré - logement géré par un organisme d'habitations à loyer modéré, public ou privé, qui bénéficie d'un financement public partiel, direct ou indirect) fin septembre à Lyon et nous allons profiter pour aller prendre des contacts et faire découvrir ce projet. C'est notre prochain grand challenge.